



# Assemblée générale

Distr. générale  
1er décembre 1998  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-troisième session

Point 113 de l'ordre du jour

### Budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999

## Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

### Additif

### Neuvième rapport : premier rapport sur l'exécution du budget-programme

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le premier rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999 (A/53/693). À cette occasion, ses membres se sont entretenus avec des représentants du Secrétaire général, qui leur ont apporté des compléments d'information.

2. Conformément aux recommandations du Comité consultatif que l'Assemblée générale a fait siennes à sa trente-deuxième session, le rapport fait apparaître les ajustements rendus nécessaires par l'évolution des taux d'inflation et des taux de change et la modification des coûts standard ayant servi à calculer le montant initial des crédits budgétaires. Il tient compte également des nouveaux mandats approuvés par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité après l'adoption du budget-programme, des dépenses imprévues et extraordinaires qui n'ont pu être reportées à la deuxième année de l'exercice biennal, ainsi que des décisions des organes délibérants que le Secrétaire général a jugé approprié d'examiner dans le contexte de son premier rapport.

3. Le montant révisé des crédits nécessaires pour couvrir les dépenses inscrites au budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999 s'élève actuellement à 2 484 130 300 dollars, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 5 du rapport. Il

représente une réduction de 48 200 900 dollars par rapport à l'enveloppe de 2 532 331 200 dollars approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 52/221 A du 22 décembre 1997.

4. Il ressort du tableau figurant au paragraphe 5 que cette réduction de 48,2 millions de dollars s'explique essentiellement par l'évolution favorable des taux de change (27,6 millions de dollars), une inflation plus faible que prévu (11,7 millions de dollars) et les ajustements apportés aux coûts salariaux standard (17 millions de dollars). Les réductions constatées à ces trois rubriques ont été en partie compensées par une augmentation de 2,8 millions de dollars découlant des engagements de dépenses autorisés en vertu de la résolution 52/223 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 1997 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires, et une augmentation de 5,3 millions de dollars résultant de décisions prises par les organes directeurs après l'adoption du budget-programme.

5. La réduction de 27,6 millions de dollars due à l'évolution des taux de change est analysée aux paragraphes 17 à 19 du rapport. Il est précisé au paragraphe 18 qu'elle tient à l'application pour 1998 et 1999 de la moyenne des taux de change opérationnels enregistrés de janvier à novembre 1998.

Le Comité consultatif note à ce sujet que pour évaluer l'incidence des fluctuations monétaires, le Secrétaire général a suivi la méthode recommandée par le Comité consultatif, qui a préconisé d'utiliser les taux aboutissant à l'estimation la plus basse. Le tableau 3 du rapport est un état détaillé des taux de change pratiqués pour les opérations de l'ONU en 1998 dans tous les principaux lieux d'affectation. Par ailleurs, il est indiqué au paragraphe 17 que les ajustements qui devront être opérés pour refléter l'évolution effective des taux de change en 1999 seront indiqués dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme.

6. En ce qui concerne la diminution de 11,7 millions de dollars relative à l'inflation, il est précisé au paragraphe 20 du rapport qu'elle découle de l'application de taux révisés fondés sur les coefficients d'ajustement promulgués et sur les données les plus récentes dont on dispose concernant les indices des prix à la consommation. Des données détaillées sur les taux d'inflation révisés sont présentées dans les tableaux 1, 2 et 4 pour tous les principaux lieux d'affectation.

7. La diminution de 17 millions de dollars relative à la modification des coûts salariaux standard est expliquée aux paragraphes 21 à 24. Il s'agit du résultat net de la diminution de 25,9 millions de dollars liée aux taux de vacance de postes enregistrés en 1998 (10,5 % pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 3,3 % pour les agents des services généraux), de l'augmentation de 700 000 dollars due au fait que les coûts salariaux moyens ont été plus élevés que prévu, de l'augmentation de 5,7 millions de dollars reflétant l'ajustement du taux utilisé pour déterminer les dépenses communes de personnel dans plusieurs lieux d'affectation et d'une augmentation de 2,5 millions de dollars représentant pour l'essentiel les incidences financières des recommandations et décisions de la Commission de la fonction publique internationale.

8. En ce qui concerne les taux de vacance de postes, le Comité consultatif, n'a pas jugé pleinement convaincantes les explications fournies par le Secrétaire général au paragraphe 24 de son rapport; il a donc demandé qu'on lui indique de manière plus claire et plus détaillée pourquoi ces taux restaient extrêmement élevés. Plusieurs raisons ont été avancées par le Secrétariat, qui a notamment attribué la persistance de ces taux à l'effet différé du gel du recrutement appliqué au cours de l'exercice 1996-1997 (gel levé en avril 1997) et à la lourdeur des procédures de recrutement et d'affectation des candidats à des postes vacants. Comme il ne cesse de le faire depuis plusieurs années, le Comité consultatif souligne que si des mesures radicales ne sont pas prises pour simplifier et rationaliser les procédures de gestion du personnel, une forte proportion de postes resteront vacants, avec les conséquences que cela comporte pour l'exécution

des programmes approuvés. Il rappelle à cet égard qu'au paragraphe 23 de la section II de sa résolution 52/220, l'Assemblée générale a réaffirmé que le taux de vacance était un outil conçu aux fins des calculs budgétaires et ne devrait pas servir à réaliser des économies.

9. Selon ce qui est indiqué au paragraphe 24 du rapport, l'augmentation du taux de vacance de postes dont il a été tenu compte pour modifier les coûts standard de 1998 reflète uniquement ce qui s'est passé en 1998; elle n'aura pas d'incidence sur la capacité de l'Organisation de recruter en 1999, année pour laquelle on a conservé les taux utilisés pour les ouvertures de crédit initiales, soit 5 % pour les administrateurs et 2,5 % pour les agents des services généraux.

10. Les paragraphes 9 à 11 portent sur l'augmentation de 2,8 millions de dollars correspondant aux dépenses imprévues et extraordinaires visées par l'Assemblée générale dans sa résolution 52/223. Ce montant total de 2,8 millions comprend 2,5 millions de dollars d'engagements dont le Secrétaire général atteste qu'ils ont trait au maintien de la paix et de la sécurité, 200 000 dollars d'engagements dont le Président de la Cour internationale de Justice (CIJ) atteste qu'ils ont trait à des dépenses imprévues relatives à la Cour, et 19 900 dollars d'engagements représentant la part de l'ONU dans les dépenses afférentes aux mesures de sécurité interorganisations.

11. La justification de l'augmentation de 5,3 millions de dollars relative aux décisions des organes directeurs est donnée aux paragraphes 12 à 16 du rapport. On note au paragraphe 12 que ces dépenses additionnelles concernent en majeure partie (à hauteur de 4,7 millions) le chapitre 3 (Opérations de maintien de la paix et missions spéciales), en particulier le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Libéria (1,6 million), l'Envoyé spécial du Secrétaire général en Afrique et Représentant du Secrétaire général et Conseiller régional pour les affaires humanitaires dans la région des Grands Lacs (1,6 million) et le Bureau des Nations Unies au Burundi (1,1 million). L'annexe III du rapport contient des informations détaillées sur l'augmentation de 4,7 millions de dollars des dépenses inscrites au chapitre 3.

12. Le Secrétaire général note par ailleurs que des dépenses additionnelles, estimées à 47 millions de dollars environ, n'ont pas été prises en considération dans le premier rapport sur l'exécution du budget (voir par. 6 à 8 du rapport). Découlant en majeure partie des prévisions révisées et des états d'incidences sur le budget-programme qui ont été établis par le Secrétaire général et que l'Assemblée générale doit examiner à la session en cours, ces dépenses concernent, entre autres, la Mission de vérification des Nations Unies au

Guatemala, le Système intégré de gestion, la Mission civile internationale en Haïti et les Missions spéciales en Afghanistan et à Bougainville. Conformément aux procédures en vigueur, le financement de ces dépenses additionnelles sera examiné séparément par l'Assemblée générale avant le 31 décembre 1998.

13. Les paragraphes 26 à 28 du rapport portent sur les prévisions de recettes révisées. La diminution de 4,5 millions de dollars prévue au chapitre premier (Recettes provenant des contributions du personnel) et celle de 158 200 dollars prévue au chapitre 2 (Recettes générales) sont légèrement compensées par l'augmentation de 302 400 dollars attendue au chapitre 3 (Services destinés au public) du fait de la modification des taux de change et des taux d'inflation.

14. Sous réserve de l'observation formulée au paragraphe 12 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les prévisions révisées présentées par le Secrétaire général, dont le montant s'élève à 2 484 130 300 dollars pour les dépenses (voir annexe I A du rapport sur l'exécution du budget-programme) et 359 287 800 dollars pour les recettes, ce qui ramène le montant net révisé des crédits nécessaires à 2 124 842 500 dollars, soit 43 648 400 dollars de moins que le montant initial. Le Comité consultatif fait observer que ces prévisions révisées seront modifiées compte tenu de la décision que prendra l'Assemblée générale au sujet des dépenses additionnelles visées au paragraphe 12 ci-dessus.

---